

- Informations préalables -

Pour votre information, un dossier médical est constitué pour chaque patient pris en charge au Centre François Baclesse. En vertu de l'article R1112-2 du code de la santé publique, le dossier médical comprend un certain nombre d'éléments obligatoires recueillis lors des différentes étapes de la prise en charge du patient au sein de l'établissement.

1) Comment effectuer une demande ?

Les conditions et modalités d'accès à un dossier médical diffèrent selon l'identité du demandeur :

a) Vous êtes le patient ou son représentant (mandataire, représentant légal pour un patient mineur...) :

En vertu de l'article L1111-7 du code de la santé publique, tout patient peut avoir "accès à l'ensemble des informations concernant sa santé détenues, à quelque titre que ce soit, par des professionnels de santé, par des établissements de santé (...)". Ainsi, il est possible d'accéder gratuitement aux informations contenues dans un dossier médical :

- Soit directement par le patient lui-même ou par son représentant légal s'il est mineur,
- Soit par la personne en charge de sa mesure de protection juridique (anciennement dénommée « tuteur » et « curateur »),
- Soit par l'intermédiaire d'une personne que le patient a mandatée (exemple : un proche, un médecin...), par écrit, spécifiquement pour solliciter, pour son compte, des éléments contenus dans son dossier médical.

Afin de faciliter le traitement de votre demande d'accès, nous vous invitons à compléter, signer et retourner le formulaire présent en page 4.

A noter : conformément aux articles R1112-2 et R4127-45 du code de la santé publique, le Centre François Baclesse ne peut communiquer certains éléments du dossier médical :

- Les informations recueillies auprès de tiers à l'établissement (par exemple, informations et documents transmis par d'autres établissements de santé)
- Les informations concernant des tiers, c'est-à-dire les personnes autres que le patient (par exemple les commentaires sur le comportement des visiteurs comme la famille)
- Les notes personnelles du médecin ou de tout autre professionnel acteur de la prise en charge du patient

En tant que patient, vous avez également la possibilité d'accéder à un certain nombre d'éléments de votre dossier via un espace numérique personnel mis à disposition par l'Assurance Maladie et le

Centre François Baclesse – 3 avenue du Général Harris BP 45026 14076 Caen Cedex 05 –
cfbcaen@baclesse.unicancer.fr – www.baclesse.fr

ministère de la Santé. L'accès à votre espace santé est possible au travers du site suivant : <https://www.monespacesante.fr/>.

b) Vous êtes ayant droit, partenaire lié par un PACS, ou concubin d'un patient décédé :

- Pour les patients majeurs :

Le secret médical ne cesse pas avec le décès d'une personne. Pour autant, l'article L. 1110-4 du code de la santé publique a admis la possibilité, sous réserve de l'absence d'opposition exprimée par le patient de son vivant, que :

- Les ayants droits,
- Le partenaire de PACS,
- Ou le concubin

puissent avoir accès, gratuitement, à certains éléments du dossier médical du patient décédé uniquement si elles leur sont nécessaires pour :

- Soit connaître les causes de la mort,
- Soit défendre la mémoire du défunt,
- Soit de faire valoir leurs droits.

De fait, lors de sa demande, le demandeur doit obligatoirement indiquer l'un de ces motifs et doit préciser, selon le motif invoqué :

- Les raisons et circonstances précises qui le conduisent à défendre la mémoire du défunt,
- Ou le type de droits qu'il souhaite faire valoir.

A noter : conformément aux articles L1110-4, R1112-2 et R4127-45 du code de la santé publique, le Centre François Baclesse ne peut communiquer que les informations nécessaires à la réalisation de l'objectif circonstancié invoqué par le demandeur (faire valoir ses droits, connaître les causes du décès ou défendre la mémoire du défunt). De surcroît, nous ne sommes pas en mesure de communiquer :

- les informations recueillies auprès de tiers à l'établissement (par exemple, informations et documents transmis par d'autres établissements de santé) ;
- les informations concernant des tiers, c'est-à-dire les personnes autres que le patient (par exemple les commentaires sur le comportement des visiteurs comme la famille)
- Les notes personnelles du médecin ou de tout autre professionnel acteur de la prise en charge du patient

Afin de faciliter le traitement de votre demande d'accès, nous vous invitons à compléter, signer et retourner le formulaire présent en page 7.

- Pour les patients mineurs :

L'article L1110-4 du code de la santé publique dispose qu' "*en cas de décès d'une personne mineure, les titulaires de l'autorité parentale conservent leur droit d'accès à la totalité des informations*

médicales la concernant, à l'exception des éléments relatifs aux décisions médicales pour lesquelles la personne mineure, le cas échéant, s'est opposée à l'obtention de leur consentement”.

Ainsi, en cas de décès d'une personne mineure, les titulaires de l'autorité parentale peuvent solliciter gratuitement l'accès à la totalité des informations médicales du défunt.

A noter : le Centre François Baclesse n'est, légalement, pas en mesure de communiquer :

- Les éléments relatifs aux décisions médicales pour lesquelles la personne mineure, s'était opposée à l'obtention du consentement de ses représentants légaux ;
- Les informations recueillies auprès de tiers à l'établissement (par exemple, informations et documents transmis par d'autres établissements de santé) ;
- Les informations concernant des tiers, c'est-à-dire les personnes autres que le patient (par exemple les commentaires sur le comportement des visiteurs comme la famille)
- Les notes personnelles du médecin ou de tout autre professionnel du Centre

Afin de faciliter le traitement de votre demande d'accès, nous vous invitons à compléter, signer et retourner le formulaire présent en page 7.

2) Quel est le délai d'obtention d'un dossier médical ?

Sous réserve de la complétude du dossier et de l'identité du demandeur, les informations médicales adaptées à la demande seront transmises :

- Pour un dossier datant de moins de 5 ans : au plus tard dans les huit jours ;
- Si les informations médicales datent de plus de cinq ans : Ce délai est porté à deux mois.

Ces délais commencent à courir à compter de la date de réception de la demande réputée complète par le Centre François Baclesse.

Mentions légales : Les informations recueillies sur ce formulaire sont collectées par le Centre François Baclesse afin d'assurer la gestion des demandes d'accès aux dossiers médicaux, dans le respect de la législation relative à la protection des données personnelles et notamment du règlement européen 2016/679.

La base légale du traitement est la mission d'intérêt public exercée par le Centre François Baclesse.

Les données individuelles collectées ne sont communiquées qu'aux personnels habilités en charge de la gestion de l'accès aux dossiers médicaux.

Les données vous concernant sont conservées pendant le temps nécessaire au traitement de votre demande d'accès au dossier médical. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données, ainsi qu'exercer votre droit de vous opposer au traitement et votre droit à la portabilité des données. Vous pouvez consulter le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter la personne suivante :

Brice DUBOIS
Délégué à la Protection des Données du Centre François Baclesse
3, avenue Général Harris
14076 Caen Cedex
dpo@baclesse.unicancer.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Centre François Baclesse – 3 avenue du Général Harris BP 45026 14076 Caen Cedex 05 –
cfbcaen@baclesse.unicancer.fr – www.baclesse.fr

FORMULAIRE : DEMANDE D'ACCÈS DU PATIENT OU DE SON REPRESENTANT À SON DOSSIER MEDICAL

Identité du patient (*champs obligatoires*) :

Nom (nom de naissance le cas échéant)

Prénom

Numéro de dossier patient (NIP) :

Date de naissance

Adresse

Code postal Ville

Courriel Numéro de téléphone

Identité du demandeur - si différente de celle du patient (*champs obligatoires*) :

Nom (nom de naissance le cas échéant)

Prénom

Adresse

Code postal Ville

Courriel Numéro de téléphone

Vous êtes (*champs obligatoires*) :

Le patient majeur ou le patient mineur émancipé

Liste des pièces obligatoires à joindre à votre demande d'accès au dossier médical :

- La copie de votre pièce d'identité
- Pour le mineur émancipé : La copie du jugement prononçant votre émancipation

La personne chargée de la mesure de protection juridique du patient avec représentation

Liste des pièces obligatoires à joindre à votre demande d'accès au dossier médical :

- La copie d'une pièce d'identité du patient
- La copie du jugement qui prononce la mesure de protection juridique avec représentation
- La copie de votre pièce d'identité

La personne chargée de la mesure de protection juridique du patient avec assistance

Liste des pièces obligatoires à joindre à votre demande d'accès au dossier médical :

- La copie d'une pièce d'identité du patient
- La copie du jugement qui prononce la mesure de protection juridique avec assistance

- La copie de votre pièce d'identité
- Le consentement écrit du patient à ce que vous puissiez accéder à son dossier médical

Le représentant légal du patient - si le patient est un mineur non émancipé

Liste des pièces obligatoires à joindre à votre demande d'accès au dossier médical :

- La copie de votre pièce d'identité
- La copie du livret de famille

Un mandataire (si le patient vous a demandé d'effectuer, pour lui-même, la demande d'accès à son dossier médical)

Liste des pièces obligatoires à joindre à votre demande d'accès au dossier médical :

- La copie d'une pièce d'identité du patient
- Un mandat écrit rédigé par le patient qui vous désigne nommément pour effectuer la demande d'accès à son dossier médical pour lui-même
- La copie de votre pièce d'identité

Éléments souhaités du dossier : Cochez la ou les cases et complétez

Copie intégrale du dossier médical avec/sans (*rayez la mention inutile*) les clichés d'imagerie

Copie partielle du dossier médical (*cochez les cases des documents souhaités*) :

- CD d'examen d'imagerie / Clichés d'imagerie
- Dossier de soins infirmiers
- Prescriptions médicales
- Résultats d'analyses d'examen biologique, anatomie ou cytologie pathologique
- Dossier d'anesthésie-réanimation
- Dossier de radiothérapie
- Dossier transfusionnel
- Dossier de recherche clinique
- Comptes-rendus de consultation
- Comptes-rendus opératoires
- Comptes-rendus histologiques
- Comptes-rendus d'hospitalisation
- Comptes-rendus des imageries
- Comptes-rendus d'Hôpital de Jour
- Autres - à préciser :
-

Modalités d'accès souhaitées :

- Envoi postal en recommandé avec accusé de réception au demandeur indiqué dans ce formulaire
- Envoi postal en recommandé avec accusé de réception au Docteur :
Nom..... Prénom.....
Adresse.....
- Remis en main propre au sein du Centre François Baclesse ①
- Consultation sur place sans la présence d'un médecin ①
- Consultation sur place avec la présence d'un médecin du Centre qui pourra vous aider à comprendre le contenu du dossier ②

① Le secrétariat de direction vous recontactera pour vous informer de la date à laquelle votre dossier sera disponible.

② Le secrétariat de direction vous recontactera pour convenir, avec vous, d'un rendez-vous avec un médecin de l'établissement pour vous accompagner dans la consultation de votre dossier.

Date de la demande :

Signature du demandeur :

Votre demande doit être adressée par écrit à la Direction générale du Centre François Baclesse, accompagnée des pièces justificatives relatives à votre situation :

- Soit par courriel à l'adresse suivante :

cfbcaen@baclesse.unicancer.fr

- Soit par courrier à l'adresse suivante :

Centre François Baclesse

Direction générale

BP 45026

14076 CAEN CEDEX 05

FORMULAIRE : DEMANDE D'ACCÈS AUX ELEMENTS DU DOSSIER MEDICAL D'UN PATIENT DECEDE

Identité du patient (champs obligatoires) :

Nom (nom de naissance le cas échéant)
Prénom
Numéro de dossier patient (NIP) :
Date et lieu de naissance
Date de décès Lieu de décès :

Identité du demandeur (champs obligatoires) :

Nom (nom de naissance le cas échéant)
Prénom
Adresse
Code postal Ville
Courriel Numéro de téléphone

Vous êtes (champs obligatoires) :

Conjoint marié ou l'enfant du patient

Pièces obligatoires à joindre à votre demande :

- une copie de votre pièce d'identité ;
- une copie du livret de famille attestant de votre lien de parenté avec le patient ;
- Si le patient n'est pas décédé dans l'établissement : copie de l'acte de décès.

Le ou les représentants légaux du patient (si le patient était mineur)

Pièces obligatoires à joindre à votre demande :

- une copie de votre pièce d'identité ;
- une copie du livret de famille attestant de votre lien de parenté avec le patient ;
- Si le patient n'est pas décédé dans l'établissement : copie de l'acte de décès.

Le partenaire de PACS du patient

Pièces obligatoires à joindre à votre demande :

- une copie de votre pièce d'identité ;
- une copie de l'acte de naissance portant mention du PACS ou preuve de l'enregistrement du PACS ;

- Si le patient n'est pas décédé dans l'établissement : copie de l'acte de décès.

Le concubin du patient :

Pièces obligatoires à joindre à votre demande :

- une copie de votre pièce d'identité ;
- une copie d'une preuve du concubinage (exemples : certificat de vie commune ou de concubinage délivré en mairie, bail commun, factures communes... permettant d'attester de la vie commune, de sa stabilité, de son caractère notoire et de la mise en commun même partielle de moyens matériels) ;
- Si le patient n'est pas décédé dans l'établissement : copie de l'acte de décès.

Toute autre personne :

Précisez : (A noter : Une demande de pièces justificatifs pourra vous être adressée)

.....
.....
.....

Motif légal invoqué pour l'accès au dossier médical du défunt (champs obligatoires) : Cochez la case correspondante au motif invoqué et explicitez, le cas échéant

Connaître les causes du décès du patient

Défendre la mémoire du défunt

Précisez les circonstances qui vous conduisent à défendre la mémoire du défunt :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Faire valoir un de vos droits

Précisez la nature des droits que vous souhaitez faire valoir :

.....
.....
.....

.....
.....
.....

Modalités d'accès souhaitées :

- Envoi postal en recommandé avec accusé de réception au demandeur indiqué dans ce formulaire
- Remis en main propre au sein du Centre François Baclesse ①
- Consultation sur place sans la présence d'un médecin ①
- Consultation sur place avec la présence d'un médecin du Centre qui pourra vous aider à comprendre le contenu du dossier ②

① Le secrétariat de direction vous recontactera pour vous informer de la date de disponibilité du dossier.

② Le secrétariat de direction vous recontactera pour convenir, avec vous, d'un rendez-vous avec un médecin de l'établissement pour vous accompagner dans la consultation des éléments du dossier.

Date de la demande :

Signature du demandeur :

Votre demande doit être adressée par écrit à la Direction générale du Centre François Baclesse, accompagnée des pièces justificatives relatives à votre situation :

- Soit par courriel à l'adresse suivante :

cfbcaen@baclesse.unicancer.fr

- Soit par courrier à l'adresse suivante :

**Centre François Baclesse
Direction générale
BP 45026
14076 CAEN CEDEX 05**